# Département d'Eure et Loir Canton de NOGENT LE ROTROU Commune de LES CORVÉES-LES YYS

# REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

# Séance du 12 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, vendredi 12 mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 05 mai, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES YYS.

Étaient présents : MM. David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Edouard MICHEL (pouvoir Joël BOURNISIEN), Jérôme

BETOULLE (pouvoir Clément LEKEUX), MME Monique CLAY, Nadine NANTEUIL (pouvoir Sophie MULLER)

Était absents excusés : Joël BOURNISIEN, Sophie MULLER

**Était absents** : Emilie FOSSEPREZ

Secrétaire de séance : Nadine NANTEUIL

Présents: 6 Votants: 9 Absent: 1

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour ajouter 1 point à l'ordre du jour. Il concerne :

Une délibération sur les pénalités sur factures d'eau

# 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 07 avril 2023

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du 07 avril 2023. Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

# 2) Délibération débat sur le PADD du projet de PLUi de la Communauté de Communes Terres de Perche

Monsieur le Maire rappelle les principales étapes d'élaboration du PLU intercommunal. Il rappelle qu'après avoir réalisé un diagnostic, la communauté de communes doit s'engager dans l'élaboration d'un projet de territoire, traduit dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), qui sera décliné réglementairement au travers du règlement du PLUi ainsi que des orientations d'aménagement et de programmation.

A ce stade de la procédure et de la démarche, le conseil communautaire de la communauté de communes mais aussi les conseils municipaux des communes doivent débattre chacun sur les orientations générales du projet de PADD :

- Faire projet tout en préservant l'identité du territoire
- Assurer un développement cohérent et raisonné
- Préserver les ressources du territoire

Ce débat sera réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme (arrêt du PLUi).

Monsieur le Maire développe les différentes orientations générales du projet de PADD.

Après cet exposé, le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de la CDC Terres de Perche est engagé.

#### Le conseil,

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme, notamment son article L.153-12;

**VU** la délibération du 24/01/23 prescrivant l'élaboration d'un PLUi, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

```
VU le projet de P.A.D.D qui lui est soumis ;
ENTENDU l'exposé de monsieur le maire ;
VU le projet de P.A.D.D qui lui est soumis ;
ENTENDU l'exposé de monsieur le maire :
```

- **PREND ACTE** du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet du PLUi de la Communauté de communes Terres de Perche, tout en émettant certaines réserves :
  - Il semble difficile d'attirer de jeunes ménages dans du bâti existant, en effet le coût des travaux d'amélioration et de mises aux normes est trop élevé.
  - Dans certains villages, vu la situation de certains bâtis existants, la rénovation est irréalisable (accès inadapté voire dangereux, assainissement caduque...).
  - L'amélioration du bâti existant est délicate car très couteuse en termes de mise aux normes actuelles (thermiques, amiante...).

Certains points restent à affiner pour être en phase avec les réalités actuelles des contraintes.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie, pendant un mois.

# Délibération N°2023/13

# 3) Facturation eau et compteurs

Suite à des dysfonctionnements dans le relevé des index des compteurs d'eau de la commune et de facturation, M. le Maire propose le répertoriage des adresses possédant un compteur d'eau. En effet, certains habitants (nouveaux propriétaires ou nouveaux locataires) ne se présentent pas en Mairie pour déclarer le changement de contrat d'eau. Le fichier de facturation n'est donc pas à jour, ce qui entraine des problèmes de facturation.

La campagne de relevé des index commencera au début du mois de juillet. Les personnes absentes ou ne donnant pas leur index devront prendre rendez-vous à la Mairie afin que l'employé communal puisse faire le relevé. L'enregistrement des factures d'eau devra être terminée à la fin du mois de septembre. Pour les personnes n'ayant pas donné leur index après la facturation, M. le Maire demande que soient fixées des pénalités. Les modalités feront l'objet d'une délibération du Conseil Municipal dans le point 4 de la réunion de ce jour.

### 4) Délibération sur les pénalités des factures d'eau

Monsieur le Maire constate que certains administrés ne respectent pas les délais de remise du relevé d'index des compteurs d'eau, ce qui entraine une transmission trop tardive de la facturation à la Trésorerie.

Monsieur le Maire souhaite que la facturation soit effectuée à la fin du mois de septembre de chaque année afin que la majorité des règlements soit enregistrée sur l'année en cours. M. le Maire envisage d'instaurer une pénalité à l'encontre des personnes dépassant la date butoir de dépôt des index à partir de l'année 2023. La pénalité proposée est :

La moyenne des relevés de compteur des 3 dernières années + 50 % de cette moyenne

Monsieur le Maire soumet à délibération cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'instauration de cette pénalité.

#### Délibération N°2023/14

# 5) Point sur le vide-greniers

Monsieur le Maire rappelle que le vide-greniers aura lieu le dimanche 28 mai 2023. Le marquage des emplacements est prévu le samedi 27 mai à 17h00.

Le dimanche, les équipes accueillant les participants seront en place à 6h30 munies d'un double listing afin de faciliter le placement des exposants. Les moyens de sécurités, les arrêtés et le barnum seront installés dans le même temps.

# 6) Point festivités du 14 juillet 2023

Monsieur le Maire informe que le feu d'artifice sera tiré le vendredi 14 juillet.

Concernant le repas festif proposé aux Corvésiens, Mme CLAY A fait 3 demandes auprès de prestataires afin d'organiser un cochon grillé. La commune est en attente de réponse de ces derniers.

Chaque année était organisé un concours de pêche, pour 2023 il est envisagé de le remplacer par un concours de pétanque, avec remise de lots, le 14 juillet à partir de 15h00. La recherche d'un terrain adapté à ce concours est en cours.

#### 7) Fêtes des voisins

A l'occasion de la Fêtes des voisins prévue le vendredi 2 juin, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition des Corvésiens le terrain communal, ainsi que des tables et un barbecue. L'information sera communiquée à la population qui pourra amener son repas lors de cette manifestation.

# 8) Point sur le Panama, lavoir et oratoire

Monsieur le Maire informe qu'une plainte à été déposée auprès de la Gendarmerie de La Loupe suite à des actes malveillants, qui se sont produits au Panama (Creusement de trous, tensions de fils à pêche à hauteur d'homme et enfant sur le pont), ainsi que des tags au lavoir. La Gendarmerie fera tout son possible pour en découvrir les auteurs. Monsieur le Maire appelle à la vigilance de chacun afin que des accidents ne soit à déplorer.

Monsieur le Maire souhaite rencontrer les ABF (Architectes des bâtiments de France) afin de convenir avec eux des actions à mener pour la sauvegarde de l'oratoire.

# 9) Point sur les vallées et chemins communaux

Monsieur le Maire préconise un broyage des vallées tous les deux ans, périodicité la plus adaptée à la pousse de la flore. Un devis a été demandé à un premier prestataire, la demande du second est en cours pour l'année 2023.

# 10) Optimisation du matériel informatique

A la demande du secrétaire de Mairie, Monsieur informe que l'ordinateur de la Mairie a des temps de réponses assez longs. Suite au conseil du technicien de la société Berger-Levraut, prestataire de la gestion des logiciels État-civil, comptabilités, paies...Un devis a été demandé pour optimiser l'utilisation du PC.

M. BETTOULLE estime que cette optimisation n'est pas utile. Il propose dans un premier temps l'achat d'un disque dur afin de procéder au classement des fichiers et à l'élimination des fichiers trop anciens et inutilisé. Cette solution est approuvée par le Conseil Municipal.

# 11) Demande d'aide logistique d'une association

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une demande émanant du Club de l'Épagneul Français. Ce club organise un concours canin aux Corvées-les Yys les 18, 19,20 et 21 août prochain à la salle des fêtes de la commune. L'association souhaite louer la salle de fêtes durant les quatre jours du concours et sollicite la municipalité pour le prêt de matériel (barrières et sono). Une demande provisoire de débit de boissons à été demandée. Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux demandes du Club de l'Épagneul Français.

# 12) Point sur le tracteur

Monsieur le Maire rappelle que, dans le budget prévisionnel de la commune, est prévu un investissement de 30 000 € pour l'achat d'un nouveau tracteur. Cependant, il apparait qu'une réparation du tracteur actuel est possible. Le tracteur sera donc dans un premier temps réparé et l'investissement reporté.

# 13) Questions diverses

#### Kermesse des écoles :

Monsieur le Maire informe que la kermesse des écoles du Thieulin aura lieu le samedi 17 juin prochain aux Corvées-les Yys. Cette manifestation se tiendra dans la cour de la Mairie, ainsi que sur le terrain du lotissement face à la Mairie. Elle débutera à 14h00 par un spectacle des enfants, suivi de divers jeux pour enfants de 16h00 à 18h00. Pour l'organisation de cette kermesse, le SIVOP souhaite que la commune fournisse 15 tables, de l'électricité et une sono. Les parents d'élèves seront en charge de l'organisation de la kermesse. Afin de sécuriser la manifestation durant toute sa durée, la

rue du Perche et de la Beauce sera interdite à toute circulation de véhicules par arrêté municipal. Une demande d'autorisation provisoire de débit de boisson devra être demandée par SIVOP à la commune.

#### - SDIS:

Le SDIS 28 organise une réunion d'arrondissement le mardi 16 mai après-midi et à sollicité la Municipalité pour le prêt de la salle des fêtes afin d'accueillir une centaine de personnes. Monsieur le Maire a accepté cette demande. M. GOUIN sera en charge d'installer la salle des fêtes.

#### - Personnel communal:

Monsieur le Maire informe que le contrat de M. GOUIN, adjoint technique, prend fin le 31 juillet 2023.

Monsieur le Maire souligne que le recrutement d'une personne à mi-temps pour ce poste est difficile

Aussi, propose t'il la création d'un poste à plein temps car la masse de travail sur la commune permet la création de ce
poste. De plus, ce poste pourra permettre d'éviter de faire appel à un prestataire pour l'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire propose de chiffrer cette éventuelle création de poste (rémunération et charges diverses).

Si le projet est supportable pour le budget de la commune, il sera proposé à l'adjoint technique un CDD d'un an suivi d'un CDI, si ce dernier convient aux taches qui lui seront allouées.

Monsieur le Maire demande son avis à l'assemblée qui après avoir débattu approuve l'étude du projet.

#### Fête de la Pomme :

Monsieur le Maire se réjouit de la réussite de la Fête de Pomme 2022 organisée dans la commune en collaboration avec le comité de fêtes de La Loupe et souhaite pérenniser cette manifestation tous les 2 ans.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'organisation d'une édition 2024 de cette fête. Si l'assemblée est d'accord avec cette proposition, Monsieur le Maire demande de commencer à réfléchir à de nouvelles animations. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

#### Colombarium :

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Monsieur Jean LEMAZURIER. Ce dernier souhaite, après son décès et sa crémation, obtenir une concession dans le colombarium du cimetière de la commune. Monsieur le Maire demande son avis au Conseil Municipal qui après réflexion accède à la demande de M. LEMAZURIER.

M. LEMAZURIER sera prévenu de la décision du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Fait et délibéré les jour, mois et an précités, et les membres présents ont signé au registre

Le Maire, David MONNIER

La secrétaire de séance, Nadine NANTEUIL

Les membres du Conseil Municipal